

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS -
 M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M.
 PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT -
 Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL
 HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M.
 DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)
Membres absents :

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Logement à loyer modéré - 3, rue des Arts et Métiers - Cession d'un tènement foncier à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 8 juin 2010, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur un tènement foncier bâti libre d'occupation, situé 3, rue des Arts et Métiers, cadastré section DN n° 174p, d'une superficie d'environ 1 600 m², moyennant le prix de 320 000 €.

L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon a fait part de son intérêt d'acquérir ce bien sur lequel il envisage, après démolition du bâti, une opération de construction d'environ vingt logements.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cette propriété bâtie au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - représenté par son Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, d'un tènement foncier bâti libre d'occupation, cadastré section DN n° 174p, d'une superficie d'environ 1 600 m², moyennant le prix de 320 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 54

- 1 non-participation au vote.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



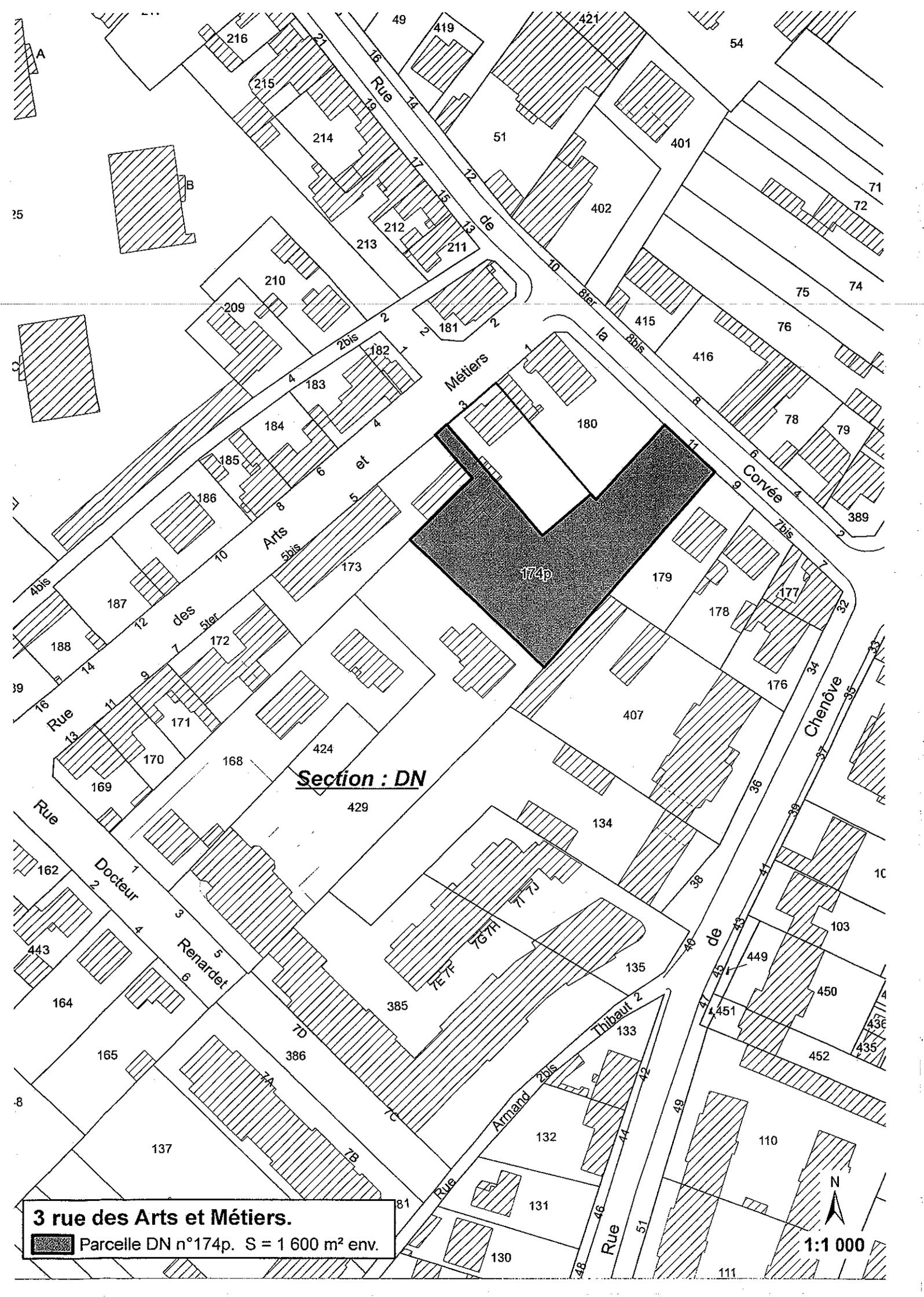
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2010



PUBLIÉ LE 17/11/2010



Section : DN

3 rue des Arts et Métiers.

 Parcelle DN n°174p. S = 1 600 m² env.



1:1 000